



Blessure involontaire sur piéton

Par **Sean76**, le **21/02/2010** à **03:33**

Bonjour,

Il y a 1 an j'ai percuté un piéton sur un trottoir en ville en ratant un virage suite a une erreur d'inattention (étant malade, j'avais 39° de fièvre, je me suis d'ailleurs rendu chez le médecin 1 h après).

Il faisait jour et le sol était sec, je n'ai aucune excuse et j'ai d'ailleurs reconnu mon entière responsabilité lors du procès verbal avec la police. Je ne roulais pas a plus de 50 km/h, je n'avais pas ni alcool ni drogue dans le sang.

Le piéton renversé a eu 3 jours d'ITT (traumatismes à l'épaule, tibia droit et contusion à la jambe droite).

J'ai reçu cette semaine un "avertissement à prévenu", me convoquant au tribunal correctionnel dans 2 mois.

On me reproche les faits suivant :

ART.222-20-1 AL 1, ART.222-19 AL 1 C.PENAL. ART..L.232-2 C.ROUTE et réprimés par ART.222-20-1 AL.1, ART.222-44, ART.222-46 C.PENAL, ART.L.224-12 C.ROUTE et

ART.R.413-17 C.ROUTE et réprimés par ART.R.413-17 IV C.ROUTE

J'aimerais donc savoir plusieurs choses :

1 - Est ce que je risque une suspension de permis ?

2 - Si oui, est ce que j'ai la possibilité de bénéficier d'un aménagement type permis blanc ? (mon véhicule est indispensable pour me rendre a mon travail).

3 - Le fait que je sois malade et fiévreux peut il être une circonstance atténuante ? (je peux le

prouver en demandant a mon médecin de me fournir la preuve de ma visite chez lui ce jour là).

4 - Combien de points je vais perdre ?

J'ai mon permis depuis 5 ans et j'ai 10 points dessus (j'ai eu un retrait de 2 points pour un excès de vitesse il y a 2 ans).

Merci d'avance pour vos réponses et conseils.

Par **Tisuisse**, le **21/02/2010** à **07:32**

Bonjour,

Pour plus de commodité, j'ai numéroté vos questions. Voici les réponses :

1 - OUI : maxi 3 ans

2 - Ce sera à négocier éventuellement auprès du tribunal

3 - NON et il vaudrait même mieux ne pas en faire mention au tribunal

4 - 4 points